MINISTERE DU TOURISME

Arrêté du 26 septembre 1978 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale.

Le ministre du tourisme,

Vu le décret n° 77-76 du 23 avril 1977 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret n° 70-78 du 5 juin 1970 portant organisation de l'administration centrale du ministère du tourisme ;

Vu le décret du 6 décembre 1974 portant nomination de M Mohamed Nadjem en qualité de directeur de l'administration générale au ministère du tourisme ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Nadjem, directeur de l'administration générale, à l'effet de signer au nom du ministre du tourisme, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne democratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 septembre 1978.

Abdelghani AKBI.

Arrêté du 26 septembre 1978 portant délégation de signature au directeur de l'aménagement touristique.

Le ministre du tourisme,

Vu le décret n° 77-76 du 23 avril 1977 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret n° 70-78 du 5 juin 1970 portant organisation de l'administration centrale du ministère du tourisme ;

Vu le décret du 6 decembre 1974 portant nomination de M. Ferhat Hadj-Youcef en qualité de directeur de l'aménagement touristique ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M Ferhat Hadj-Youcef, directeur de l'aménagement touristique, à l'effet de signer au nom du ministre du tourisme, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne democratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 septembre 1978.

Abdelghani AKBI

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN

Arrêté du 1er octobre 1978 relatif à la proclamation des résultats définitifs de fin d'études des élèves stagiaires de l'institut des techniques de planification et d'économie appliquée.

Par arrêté du 1er octobre 1978, sont déclarés définitivement admis à l'examen de sortie de la cinquième promotion 1974-1978 de l'institut des techniques de planification et d'économie appliquée, les élèves dont les noms suivent :

I. — **Section « analystes de l'économie ».**

Mohand Aït-Ouazzou	Abdelmadjid Tazerout
Ali Akrouf	Mohamed-Nabil Tlaiba
Saïd Asmani	Abderrezak Trabelsi
Abdelkrim Bali	Zoubir Zemmouri
Abderrezak Berrached	Hima Abdou
Cherif Boudiaf	Ghaldou Akreba
Mustapha Boudour	Abdoulaye Harouna
Mohamed Chaibai	Nassirou Sabo
Abdelaziz Chiheb	Moumouni Sina
Lahcène Djebbar	Abdou Souley
Daï Daoud	Tahar Alim
Hamid Issad	Sassi Aoun
Abdelaziz Kortebi	Noureddine Arab
Leïla Lamdjadani	Rabah Hadj-Mohamed
Rachid Menous	Toufik Kerramane
Rachid Metref	Arezki Laiche
Hocine Ourlissène	Rachid Medkour
Aouaouche Rizou	Mohamed Moutchachou
Mahmoud Sadaoui	Othmane Touati
Mohamed Safer-Tabi	Achour Trabelsi
Boudjemâa Sellami	Kaka Gabo.
Salah Semaoui	

II. — **Section « ingénieurs d'application des statistiques ».**

Mohamed Abidi	Rachid Ourabah
Taklit Alitouche	Hamiche Ridane
Hassina Amari	Mama Rezkallah
Fatma Afri	Leïla Saidj
Farid Behar	Hassen Souaber
Ahmed Bouchedjira	Rabah Zekagh
Belkacem Bouart	Belkacem Zidane
Abdelkrim Boumahla	Tiany Doumbouya
Khemissa Boutarfa	Boualem Aït Challal
Mourad Chabour	Boualem Aït-Mimoun
Abdelmalek Chaouk	Mohamed Aliouane
Zineb Chafaï	Ahmed Bouchenafa
Salah Kerroum	Khaled Boulifa
Mohamed Khemiri	Abderrahmane Daoud
Azzedine Krim	Abdelmalek Dejmiai
Abdelkader Kritli	Belkacem Heffar
Aïcha Kadi	Rachid Hamouda
Akli Kouider	Amar Hamouti
Ramdane Laoudi	Hacène Melab
Nour-Eddine Laraib	Abdelkader Meraïni
Mouloud Lounis	Hakim Moumdji
Abdelghani Mebarek	Abdelhakim Zouaoui
Rabah Ouali	Seddik Belaissaoui
Ahcène Ould-Kaci	Fayçal Abdelaziz.
Mohamed Oumellal	

III. — **Section « attachés de la statistique et de la planification ».**

Salah Boudjadi	Rachid Kh[illegible]t.